

M. Fisher: Qu'entendez-vous par cette statistique de l'expansion économique? L'honorable représentante veut-elle parler du taux de l'emploi? Du taux du chômage? S'agit-il du nombre de personnes qui font partie de la main-d'œuvre ou du nombre d'emplois créés? J'y perds mon latin.

Mlle Jewett: La statistique se fonde avant tout sur le taux de croissance de l'emploi.

M. Fisher: Je ne suis pas d'accord.

Mlle Jewett: Il existe des moyens plus arbitraires de décider si une région peut assurer elle-même son développement futur. Je ne suis pas sûre que les chiffres sur la croissance de l'emploi, à eux seuls, soient suffisants pour permettre à quiconque de dire que telle ou telle région est susceptible de se développer dans l'avenir, surtout de se développer elle-même. Là-dessus, je serais portée à être de l'avis de l'honorable député. Néanmoins, je crois que la méthode en cause nous donne un bon aperçu de la croissance d'une région par rapport à une autre au cours d'un certain temps.

Je veux dire qu'à propos de ces régions, nous utilisons des chiffres et des données statistiques du passé qui, après tout, sont les seules données sérieuses que nous pouvons employer si nous voulons faire appel à des critères objectifs. Mais pour pouvoir choisir ces régions qui ont de véritables possibilités d'expansion fondées sur leurs propres ressources, il faut tenir compte d'autres facteurs, comme on fait dans la plupart des pays d'Europe. Cela exige qu'on soit beaucoup plus prudent, et les possibilités qu'offre cette voie augmenteront quand nous serons assez adultes pour être sages, au lieu de dire par exemple qu'on choisit ou qu'on exclut certaines régions pour des raisons purement politiques. En Suède, on procède à ce choix uniquement selon les circonstances particulières. Je crois qu'on pourrait faire longuement l'éloge de cette méthode, surtout quand on songe aux possibilités à venir. Mais, pour l'instant, il me semble que les critères retenus dans ce cas, à savoir les chiffres concernant l'emploi et le chômage des huit dernières années, sont peut-être les meilleurs auxquels on pourrait avoir recours en l'occurrence. Il me semble aussi qu'on ne pouvait mieux déterminer la grandeur des régions désignées.

Je ne crois pas que les règles régissant la désignation des régions soient intangibles, comme l'étaient les lois des Mèdes et des Perses. Des modifications pourront être apportées à la lumière de l'expérience.

Le député de Burnaby-Coquitlam a prétendu qu'une partie bien trop faible de la main-d'œuvre profiterait des répercussions de ces stimulants fiscaux. Effectivement, 10 p.

100 de la main-d'œuvre bénéficieront directement par cette mesure. C'est une proportion légèrement inférieure à la moyenne en Europe, où 12 ou 15 p. 100 de la main-d'œuvre profitent des mesures de redistribution des industries. Peut-être pourrions-nous un jour relever cette proportion une fois que nous aurons vu la loi à l'œuvre.

Permettez-moi maintenant d'ajouter qu'il importe, dans nos efforts pour assurer un rythme de croissance plus équitable et un niveau d'embauchage plus élevé dans certaines régions du Canada, que nous collaborions aussi intimement que possible avec les gouvernements provinciaux. J'ai l'impression que plusieurs provinces ne se sont pas encore préoccupées grandement de ce problème. Je sais que la province de Québec désire depuis longtemps encourager l'industrie à s'éloigner de la région de Montréal, mais elle n'a, que je sache, eu recours à aucun des moyens à sa disposition pour obtenir ce résultat. Je crois que le gouvernement fédéral devrait collaborer étroitement avec les provinces dans ce domaine. Le ministre de l'Industrie a donné à entendre que des consultations avaient déjà eu lieu à ce sujet. Il s'agit d'un problème national, tout comme la question du chômage dans son ensemble constitue un problème national, et les deux échelons de gouvernement doivent chercher à le résoudre. N'allons pas oublier que ces régions où règne le chômage chronique suscitent toujours des difficultés, mais qu'il importe avant tout de hausser le niveau général de la demande au pays. Le niveau global de l'emploi doit être relevé. La situation dans les régions où le chômage est à l'état chronique s'améliorera, lorsqu'on aura atteint un niveau élevé d'emploi et de revenu dans l'ensemble du Canada.

(Texte)

M. Perron: Monsieur l'Orateur, alors que l'honorable représentante de Northumberland (Mlle Jewett) faisait ses observations, j'ai exprimé le désir de lui poser une question. Comme elle m'a répondu d'attendre qu'elle ait terminé son discours, je me demande si je pourrais lui poser ma question, maintenant?

Mlle Jewett: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Perron: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris l'honorable représentante, elle a laissé entendre que j'avais prononcé un discours préélectoral. Je lui demande donc si elle n'est pas d'avis que nous devrions afficher la même attitude tant avant les élections qu'après?

Puis-je également lui demander si ce n'est pas parce que la différence marquée entre la politique monétaire prévue avant les élections générales du 8 avril dernier et la volte-face effectuée depuis cette date met en